

## Motion présentée par les représentants des Enseignants

Au Conseil d'Administration du Collège Jacques Prévert du Vendredi 5 Juillet 2019.

Lors du Conseil d'Administration du lundi 24 Juin 2019, les représentants des enseignants, soutenus par une majorité de représentants des parents, ont voté contre la répartition présentée par le chef d'établissement au regard des effectifs annoncés et du nombre de divisions. Malheureusement, les effectifs de notre établissement ont évolué depuis cette date !

Prévision d'effectif IA-DASEN : 592 élèves

**Rentrée 2019, suite aux inscriptions : 653 élèves**

159 élèves en 6<sup>ème</sup> avec 6 divisions pour 27 élèves

186 élèves en 6<sup>ème</sup> avec 6 divisions **pour 31 élèves.**

154 élèves en 5<sup>ème</sup> avec 6 divisions pour 26 élèves

168 élèves en 5<sup>ème</sup> avec 6 divisions pour 28 élèves.

135 élèves en 4<sup>ème</sup> avec 5 divisions pour 27 élèves

153 élèves en 4<sup>ème</sup> avec 5 divisions **pour 31 élèves.**

144 élèves en 3<sup>ème</sup> avec 5 divisions **pour 29 élèves**

146 élèves en 3<sup>ème</sup> avec 5 divisions **pour 30 élèves.**

Suite à la modification de la carte scolaire dans le pays de Gex, les prévisions approximatives des services de l'IA-DASEN nous ont fait perdre deux divisions et un demi poste d'AED alors que les effectifs réels à la date du 2 Juillet 2019 sont exactement les mêmes qu'à la rentrée précédente. De plus, nous savons que tous les ans de nouveaux arrivants dans le Pays de Gex s'installent pendant les vacances et inscrivent leurs enfants à la rentrée. Il n'est pas difficile de penser que ces effectifs sont susceptibles d'évoluer encore à la hausse d'ici le 2 Septembre 2019.

Nous rappelons que la capacité d'accueil en lien avec la construction de l'établissement est de 600 élèves. Au vu de l'évolution démographique de la région, les effectifs augmenteront certainement dans les années à venir. Des solutions sont donc à envisager dès aujourd'hui. De plus, pour des raisons évidentes de sécurité, il sera impossible d'installer autant d'élèves dans la plupart des salles de l'établissement qui sont trop petites. En l'absence de réglementation officielle, l'usage voudrait qu'une surface de 2m<sup>2</sup> soit octroyée par élève. En dessous de 1,6m<sup>2</sup> par élève, soit moins de 50m<sup>2</sup> pour 30 élèves, on peut considérer l'espace comme trop exigu pour offrir de bonnes conditions pédagogiques. Après vérification, au moins 5 de nos salles de classe sont en dessous de cette surface. Qu'en est-il du mobilier en quantité insuffisante dans la grande majorité des classes ?

Pour ce qui est du Service de Vie Scolaire, pour la rentrée 2019, 5,5 postes d'AED (6 à la rentrée précédente) seront affectés à notre établissement. Cependant, 1 AED est installé à titre permanent au DRC pour y encadrer les élèves. En conséquence, 4,5 postes d'AED vont s'occuper tous les jours de 653 élèves, soit 1 Adulte pour 145 élèves ! **Nous demandons donc le rétablissement de ce demi poste d'AED et la création d'un poste supplémentaire. 6 AED pourront alors encadrer 108 élèves chacun.**

Nous savons maintenant qu'à la rentrée 2019, dans notre établissement, les classes de 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> seront beaucoup trop chargées au détriment des conditions d'apprentissage, et notamment pour les élèves les plus en difficulté alors qu'il nous est demandé d'individualiser les parcours. Impossible dans ces conditions ! Ces élèves en difficulté ne bénéficieront pas de situations d'apprentissage propices à leur progression.

Nous serons contraints d'abandonner les travaux de groupes, les expérimentations en sciences pour des raisons de sécurité et de matériel insuffisant, de limiter la participation orale, notamment en langues, contrairement à ce que préconisent les programmes actuels, et de renoncer à certains projets par manque de moyens logistiques, budgétaires et informatiques.

Outre la dégradation des conditions de travail des enseignants, c'est en premier lieu les élèves qui souffriront. De plus, alors que le gouvernement affiche comme priorité principale l'égalité des chances, les élèves du Collège Jacques Prévert de Saint-Genis-Pouilly verront leurs chances dégradées de façon très préjudiciable. Nous vous alertons sur cette situation alarmante, causée par une erreur de prévision du nombre d'élèves.

**Ce soir, les membres du Conseil d'Administration qui s'associeront par leur vote de soutien à cette nouvelle motion, ne peuvent se satisfaire, dans l'intérêt des élèves qui leur sont confiés, d'une DHG toujours insuffisante ... Ils refuseront, lorsqu'elle sera soumise au vote du CA, toutes les répartitions que pourrait présenter Monsieur le Principal à partir de ces seuls moyens. Un préavis de grève pour le lundi 2 septembre 2019 a été déposé.**

Nous demandons donc l'attribution de moyens supplémentaires en heures poste (pas en heures supplémentaires)

permettant la création de trois divisions supplémentaires pour les niveaux 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**Bien sûr cette motion et ce vote ne pourront en aucun cas être interprétés comme une récusation du travail de répartition de cette DHG insuffisante, effectué dans un esprit de concertation et de transparence avec les personnels, par Monsieur le Principal. Tout au contraire, les soutiens de cette motion reconnaissent que Monsieur Henry-Jacques a fait au mieux avec la DHG transmise par l'IA-DASEN, mais qu'il ne peut pas créer les moyens qui manquent.**

**Les votants favorables à cette motion souhaitent faire remonter à Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN de l'AIN qu'avec la configuration des effectifs prévus et la DHG initiale qu'elle a attribuée à notre collège, aucune répartition ne peut être satisfaisante pour que tous les élèves qui nous sont confiés puissent étudier dans des conditions satisfaisantes. Ils demandent donc l'attribution de moyens complémentaires permettant l'ouverture de 3 divisions supplémentaires, le rétablissement du demi poste d'AED supprimé et la création d'un nouveau poste d'adjoint d'éducation.**

**Les représentants des Enseignants du Conseil d'administration**